

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2012-11-19 Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 19e jour du mois de novembre 2012 à 20:00 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude Bahl à laquelle séance sont présents:

Les conseillers:  
Lina Lacharité, Denis Laroche, Jocelyn Verrier, François Parenteau et Roger Tessier

La conseillère Rachel Laflamme est absente

Julie Yergeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

"La réunion a été convoquée par Monsieur Claude Bahl, maire, tous ont reçu un avis de convocation par écrit et signifié tel que requis par le Code municipal".

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoucisseur d'eau Hôtel de Ville
3. Paiement de facture Excavation Yergeau Enr. / travaux ponceau route O'Brien
4. Paiement de factures Jean-Pierre Carpentier Enr. / nivellement
5. Paiement de facture Terrien Couture s.e.n.c.r.l. / cour municipale
6. Travaux de réparation d'asphalte route O'Brien
7. Chlorure de calcium 2013
8. Demande de remboursement taxes sur la vidange systématique des fosses septiques
9. Entretien patinoire hiver 2012/2013
10. Transferts de comptes
11. Période questions
12. Varia
13. Levée de la séance

**(12-11-240) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de la conseillère Rachel Laflamme et appuyé par le conseiller Denis Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté avec l'ajout de l'item suivant :

10A- Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

**(12-11-241) ADOUCISSEUR D'EAU HÔTEL DE VILLE**

CONSIDÉRANT que l'adoucisseur d'eau à l'Hôtel de Ville est brisé et que la réparation est assez onéreuse;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Eauvy M/N inc. pour la fourniture et l'installation d'un nouvel appareil;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU par le conseil de faire installer un nouvel adoucisseur d'eau à l'Hôtel de Ville par Eauvy M/N inc.;

Qu'un transfert de compte soit effectué au montant de mille sept cent soixante-quinze dollars (1 775.\$), pris dans le poste budgétaire (03-310-02-000) et affecté dans le poste budgétaire (03-310-03-000) :

(03-310-03-000) 1 775.\$ pris dans le poste budgétaire  
(03-310-02-000)

Qu'un montant de 1 780.\$ soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (03-310-03-000).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(12-11-242) PAIEMENT DE FACTURE EXCAVATION YERGEAU ENR. / TRAVAUX PONCEAU ROUTE O'BRIEN**

CONSIDÉRANT que des travaux pour replacer un ponceau sur la route O'Brien près du numéro civique 255 ont été faits en urgence;

CONSIDÉRANT la facture no. 2869 d'Excavation Yergeau Enr. au montant de mille cinq cents dollars et quarante-deux cents (1 500.42\$);

Proposé par : Jocelyn Verrier

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU d'accepter la facture d'Excavation Yergeau Enr.;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement de la facture au montant de 1 500.42\$, pris dans le poste budgétaire (02-320-00-649).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(12-11-243) PAIEMENT DE FACTURES JEAN-PIERRE CARPENTIER ENR. / NIVELLEMENT**

CONSIDÉRANT que le nivellement des chemins en gravier a été fait au début du mois de novembre;

CONSIDÉRANT les factures no. 243605, 243606, 243607 de Jean-Pierre Carpentier Enr. pour un montant total de 2 345.48\$;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU d'accepter les factures de Jean-Pierre Carpentier Enr.;

Que des transferts de comptes soient effectués au montant de mille cent quarante-trois dollars (1 143.\$), pris dans les postes budgétaires (02-320-00-522) et (02-320-02-522) et affecté dans le poste budgétaire (02-320-00-521) :

(02-320-00-521) 1 043.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-320-00-522)

(02-320-00-521) 100.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-320-02-522)

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement de la facture au montant de 2 345.48\$, pris dans le poste budgétaire (02-320-00-521).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(12-11-244) PAIEMENT DE FACTURE TERRIEN COUTURE S.E.N.C.R.L.**

CONSIDÉRANT la facture de Therrien Couture, avocats au montant de 530.77\$ concernant une représentation à la cour municipale pour un constat d'infraction;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU d'accepter la facture de Therrien Couture, avocats;

Qu'un transfert de compte soit effectué au montant de cinq cents dollars (500.\$) pris dans le poste budgétaire (02-230-00-454) et affecté dans le poste budgétaire (02-120-00-412) :

(02-120-00-412) 500.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-230-00-454)

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement des factures au montant de 530.77\$, pris dans le poste budgétaire (02-120-00-412).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(12-11-245) TRAVAUX DE RÉPARATION ROUTE O'BRIEN**

CONSIDÉRANT que des travaux doivent être faits sur une partie de la route O'Brien afin d'éviter des problèmes lors du dégel au printemps prochain;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU d'autoriser Excavation Yergeau Enr. à faire les travaux sur la route O'Brien;

Que des transferts de comptes soient effectués au montant de quatre mille huit cent cinquante dollars (4 850.\$), pris dans les postes budgétaires (02-320-00-454), (02-320-01-521), (02-320-02-521), (02-320-03-521), (02-610-01-419), (02-701-24-141) et affectés dans le poste budgétaire (02-320-00-649) :

(02-320-00-649) 1 500.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-320-00-454)

(02-320-00-649) 670.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-320-01-521)

(02-320-00-649) 570.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-320-02-521)

(02-320-00-649) 500.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-320-03-521)

(02-320-00-649) 640.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-610-01-419)

(02-320-00-649) 970.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-701-24-141)

Qu'une somme de 5 000.\$ soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-320-00-649).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **(12-11-246) CHLORURE DE CALCIUM 2013**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire faire effectuer l'épandage de l'abat-poussière sur ses chemins de gravier au printemps;

CONSIDÉRANT que « CALCLO INC. » offre à la municipalité la possibilité de faire l'achat de l'abat poussière pour la saison 2013 au même prix que la saison dernière, soit 0.286\$/ litre pour le chlorure de calcium liquide 35%;

CONSIDÉRANT que la commande doit être donnée avant le 10 décembre de cette année pour conserver ce prix;

Proposé par: François Parenteau

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre fasse l'achat de chlorure de calcium liquide 35% de la compagnie "Calclo Inc." au coût de 0.286\$/litre plus taxes incluant le transport et l'épandage, soit une quantité approximative de 32 000 litres;

Que l'épandage du chlorure de calcium liquide soit prévu pour le printemps 2013;

Qu'une somme de dix mille cent dollars (10 100.\$) soit autorisée pour cette dépense, prise **au budget 2013** dans le poste budgétaire (02-320-00-629).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **(12-11-247) ENTRETIEN PATINOIRE HIVER 2012/2013**

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de Lefebvre désire donner l'entretien de la patinoire à forfait pour la saison hivernale 2012-2013;

Proposé par: Denis Laroche

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU que le Conseil municipal donne l'entretien de la patinoire incluant la mise en forme, l'entretien, le déneigement lorsqu'il y a moins de 10 centimètres de neige, l'ouverture et la fermeture du local pour la saison hivernale 2012 –2013 à Monsieur Jeffrey Boyce au prix forfaitaire de deux mille cinq cents dollars (2 500.\$) payable en 4 versements égaux les 31 décembre 2012, 31 janvier 2013, 28 février 2013 et 31 mars pris dans le poste budgétaire (02-701-30-526);

Que Jeffrey Boyce soit responsable de l'entretien de la patinoire et du local de la patinoire;

Qu'aucune boisson alcoolisée, drogue, cigarette ne sont permises dans ce local et que les portes doivent être verrouillées après les heures de patinage;

Que la patinoire doit être déneigée avant les heures d'ouverture pour le patinage ;

Que la municipalité s'engage à défrayer le déneigement avec un souffleur conditionnement à ce qu'il y ait une accumulation de neige de plus de 10 cm;

Qu'une somme de 2500.\$ soit prise au budget 2012-2013 pour cette dépense dans le poste budgétaire (02-701-30-526);

Il est également résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à acquitter les paiements à Monsieur Jeffrey Boyce.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **(12-11-248) TRANSFERTS DE COMPTES**

CONSIDÉRANT que des virements de crédits doivent être effectués aux postes déficitaires au budget;

Proposé par: Lina Lacharité

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que conformément à la recommandation de la secrétaire-trésorière, le Conseil autorise les virements de crédits aux postes déficitaires au budget, soit les postes budgétaires suivants:

(02-130-00-310) 3.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-130-00-454)

(02-190-00-990) 410\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-230-00-526)

(02-702-91-522) 370.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-702-90-522)

(02-702-91-522) 250.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-130-00-413)

(02-320-01-975) 550.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-320-02-975)

(02-340-00-521) 25.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-355-00-521)

(02-701-24-975) 6 660.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-320-02-975).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **(12-11-249) PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)**

ATTENDU que la municipalité désire apporter des changements à la programmation relative au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution

du Québec (TECQ) ;

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente en annexe « A » et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Que la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 112\$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **(12-11-250) LEVÉE DE LA SÉANCE**

Levée de la séance proposée par le conseiller Jocelyn Verrier et appuyée par le conseiller Denis Laroche à 21:05 heures.

Signé: \_\_\_\_\_  
Claude Bahl, maire

Signé: \_\_\_\_\_  
Julie Yergeau, directrice générale  
& secrétaire-trésorière